

Ce document renferme des renseignements essentiels sur les parts de série I du Caldwell Canadian Value Momentum Fund (le « Fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Caldwell Investment Management Ltd. au 1-800-256-2441 ou au info@caldwellinvestment.com, ou visitez le www.caldwellinvestment.ca.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Codes du Fonds :	CWF703	Gestionnaire du Fonds :	Caldwell Investment Management Ltd.
Date de création de la série :	20 juillet 2017	Gestionnaire du portefeuille :	Caldwell Investment Management Ltd.
Valeur totale du Fonds au 31 mai 2020 :	48 268 949 \$	Distributions :	Annuellement, le 15 décembre
Ratio des frais de gestion (RFG) :	S. o. – aucune part de série I n'a été émise	Placement minimal :	Aucun placement minimal

Dans quoi le Fonds investit-il?

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser la croissance du capital en investissant dans un panier concentré d'actions canadiennes présentant le plus grand potentiel de gains de capital sur une période de détention modérée.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 mai 2020. Ces placements changeront au fil du temps.

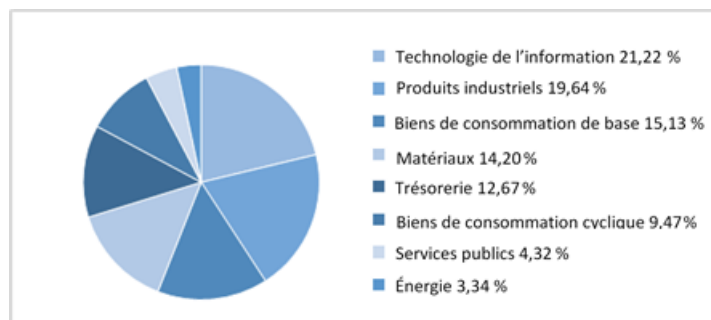
10 principaux placements (au 31 mai 2020)

1. Trésorerie	12,6 %
2. Kinaxis Inc.	6,1 %
3. Alimentation Couche-Tard Inc.	5,9 %
4. Open Text Corp.	5,9 %
5. Real Matters Inc.	5,7 %
6. Cargojet Inc.	5,5 %
7. Stantec Inc.	5,4 %
8. Wesdome Gold Mines Inc.	4,9 %
9. Metro Inc.	4,8 %
10. Northland Power Inc.	4,3 %

Pourcentage total des dix principaux placements 61,2 %

Nombre total de placements 23

Répartition des placements (au 31 mai 2020)



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds ont généralement des rendements plus faibles et risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Caldwell Investment Management Ltd. estime que le niveau de risque de ce Fonds est **faible à moyen**. Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consulter la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* dans le prospectus simplifié du Fonds.



Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette rubrique vous indique le rendement des parts de série I du Fonds. Les rendements sont donnés après déduction des frais. Ces frais réduisent les rendements du Fonds.

Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible parce que les parts de série I du Fonds n'ont pas été émises au public.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette information n'est pas disponible parce que les parts de série I du Fonds n'ont pas été émises au public.

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible parce que les parts de série I du Fonds n'ont pas été émises au public.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs :

- qui ont une tolérance au risque de faible à moyenne
- qui ont un horizon de placement à moyen terme
- qui recherchent une croissance du capital



Ne souscrivez pas des parts de ce Fonds si vous avez un horizon de placement à court terme de moins de trois ans ou si la croissance du capital est votre principal objectif de placement.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant payé varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série I du Fonds.

Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent aux parts de série I du Fonds.



2. Frais du Fonds

Les frais du Fonds sont constitués de la rémunération au rendement, des charges opérationnelles, des frais de courtage et des frais d'opération. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Vous négociez et payez les frais de gestion directement à Caldwell Investment Management Ltd.

Le Fonds paie une rémunération au rendement (la « rémunération au rendement du CVM » ou « RR ») à l'égard des parts de série I qui s'accumule quotidiennement et est payée annuellement à la dernière date d'évaluation chaque année, majorée des taxes applicables. Les quatre conditions suivantes doivent être remplies pour que la rémunération au rendement s'accumule et soit payable par le Fonds : i) le rendement courant de la série depuis le début de l'exercice doit être positif; ii) la série doit surpasser le rendement depuis le début de l'exercice de l'indice de rendement total S&P/TSX (l'« indice de référence du rendement » ou « IRR »); iii) la valeur liquidative courante (VL) doit excéder la limite supérieure de chacune des séries du Fonds (la « LS du CVM »); iv) la rémunération au rendement du CVM ne peut réduire le rendement depuis le début de l'exercice pour le rendre inférieur à 0 %.

La rémunération au rendement est assumée par les porteurs de parts de série I du Fonds et correspond à 15 % du surrendement du Fonds par rapport à l'indice de référence du rendement, sous réserve des conditions indiquées ci-dessus.

Aux fins du paragraphe iii) ci-dessus à une date d'évaluation de la série du Fonds, la LS du CVM est établie comme suit :

- si l'indice de référence du rendement courant est inférieur à l'indice de référence du rendement à la date du dernier versement de la rémunération au rendement, la LS du CVM correspond à la VL par part (calculée par série) à la date du dernier versement de la rémunération au rendement, ou
- si l'indice de référence du rendement courant est supérieur à l'indice de référence du rendement à la date du dernier versement de la rémunération au rendement, la LS du CVM correspond au produit obtenu en multipliant la VL par part (calculée par série) à la date du dernier versement de la rémunération au rendement par la variation de l'indice de référence du rendement (entre la date courante et la date du dernier versement de la rémunération au rendement). Il est entendu que la LS du CVM = VL par part à la date du dernier versement de la RR * (IRR courant/IRR à la date du dernier versement de la RR).

Compte tenu du paragraphe iv) qui précède, lorsque la rémunération au rendement du CVM est supérieure au rendement de la série depuis le début de l'exercice, la rémunération au rendement du CVM sera rajustée à la baisse pour correspondre au rendement depuis le début de l'exercice. Lorsque le rendement depuis le début de l'exercice excède la rémunération au rendement du CVM calculée, celle-ci est acquise.

Le Fonds verse des frais de courtage à Caldwell Securities Ltd (CSL) pouvant atteindre 0,50 % par année de la valeur liquidative de chaque série, à titre de rémunération en contrepartie des opérations de portefeuille de CVM réalisées par CSL. La stratégie de placement comporte des stratégies de négociation qui nécessitent un accès continu et en temps utile à l'information sur le marché propre à certains placements de portefeuille, ainsi que des services d'exécution à forte interaction fournis en temps utile par le courtier exécutant. CSL peut fournir au Fonds, à des taux fixes, des services que Caldwell n'est pas en mesure d'obtenir d'une autre manière auprès d'autres courtiers. Les frais peuvent être rajustés selon le volume et la fréquence des services obtenus.

Les opérations de portefeuille que des courtiers autres que CSL effectuent seront assujetties aux commissions, aux taxes et aux frais habituels de ces courtiers et sont comprises dans le coût d'acquisition ou déduites du produit de la vente de titres en portefeuille. Les frais de gestion versés à Caldwell Investment Management Ltd. et les frais de courtage versés à CSL, qui incomberont aux porteurs de parts de série I du fonds, ne dépasseront pas, au total, 1,00 % de la valeur liquidative de la série I.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du Fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Caldwell Investment Management Ltd. ne verse aucune commission de suivi à la société de votre représentant à l'égard des parts de série I du Fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez dans les 90 jours de l'achat. Ces frais sont versés au Fonds.
Frais d'échange	Votre société de placement peut vous demander jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez contre des parts d'un autre OPC Caldwell.
Frais de gestion de la série I	Les investisseurs qui achètent des parts de série I négocient et nous versent directement des frais annuels distincts pouvant atteindre 0,50 % de la valeur liquidative quotidienne des parts de série I qu'ils détiennent.
Frais – série I	Les parts de série I du Fonds sont destinées aux investisseurs qui participent à des programmes prévoyant le paiement de frais aux termes desquels ils ne sont pas tenus de payer de frais de souscription, mais qui doivent payer des frais annuels à leur représentant.



Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un OPC dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Caldwell Investment Management Ltd. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Adresse : Caldwell Investment Management Ltd.
150, King Street West
Bureau 1702
Toronto (Ontario) M5H 1J9

Téléphone : 416-593-1798
Sans frais : 1-800-256-2441

Courriel : info@caldwellinvestment.com,
www.caldwellinvestment.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée *Comprendre les organismes de placement collectif*, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.